

# CE BUG QUI EXCLUT LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DU POST-BAC

LE 3 FÉVRIER 2011 OLIVIER ERTZSCHEID

Censé permettre l'inscription à tous les candidats, le site Admission postbac exclut par un bug les étudiants étrangers. Un problème connu mais jamais réparé par un ministère plus soucieux de ficher les élèves que de garantir l'égalité républicaine.

Je suis universitaire, maître de conférences, et j'enseigne notamment en IUT, c'est à dire dans une formation Bac +2 qui accueille chaque année de jeunes (ou moins jeunes) bacheliers. Et une fois de plus, j'ai honte. Le ministère a mis place et généralisé depuis l'année dernière (ou il y a 2 ans, je ne sais plus) une procédure informatique appelée « **admission post-bac** » qui centralise toutes les demandes d'inscription (les « *voeux* ») dans toutes les filières universitaires (université, BTS, DUT, etc.)

Dans un état laïc et républicain, l'accès aux études est normalement garanti y compris aux jeunes de nationalité étrangère. C'est même inscrit dans un document aussi obscur que confidentiel que l'on appelle la « *Constitution* ». Oui mais voilà, sur « *Admission Post-Bac* », cette année, si l'on n'est pas de nationalité française, **on n'a plus le droit de suivre des études supérieures de s'inscrire à une formation en apprentissage**. C'est peu dire le niveau qu'atteint aujourd'hui mon écœurement.

## Identité, éducation et exclusion nationale

Alors bien sûr, et heureusement, le lièvre a été levé par **quelques vigilantes associations et syndicats**, alertés par des lycéens, des parents de lycéens et quelques trop rares fonctionnaires moins soucieux de leur devoir de réserve que de leurs responsabilités citoyennes. Ils **menacent de saisir la Halde** (Haute autorité contre les discriminations) si rien n'est fait d'ici 8 jours (NdE : ce billet a été publié le 1er février 2011).



Le ministère de l'exclusion nationale (à moins qu'il ne s'agisse de celui de l'identité nationale, ou de l'éducation nationale, l'un des hauts-faits du sarkozysme est d'avoir vidé de leur sens l'ensemble de ces syntagmes), le ministère de l'exclusion nationale donc, a une nouvelle fois bafouillé son socle républicain, il a une énième fois cafouillé dans l'échelle de ses valeurs, après avoir :



***Dans un premier temps,(...) indiqué que ces élèves ne pouvaient pas s'inscrire faute d'avoir un contrat de travail. Lundi soir, le ton était moins catégorique. La ministre de l'Enseignement supérieur a demandé au directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle de passer au crible toutes les procédures d'admission pour y traquer la moindre discrimination. ( source)***



Demain peut-être on nous expliquera qu'il s'agit-là d'une anomalie résultant de l'erreur humaine d'un programmeur, erreur immédiatement rectifiée dès son signalement. Je prends les paris. Navrante, consternante, aberrante, écœurante réaction qui dit tout le déni constitutionnel assumé par ceux censés en garantir les principes. Pourtant, sur Admission Post-Bac, à la rubrique « **le guide du candidat** », on a même droit à un document spécial pour les « *candidats étrangers* ».

## **Une procédure reconnue comme « vérolée » depuis un an...**

Je veux croire que cette honte sera temporairement effacée. Et pourtant.

**Pourtant** l'année dernière déjà, sans que les journaux s'en fassent l'écho, quelques directeurs d'IUT et quelques chefs de département indiquaient, en « *off* », que la procédure « *admission post-bac* » pour les candidats étrangers était passablement « vérolée », « plus compliquée ou plus buggée », les mêmes préférant finalement souvent refuser en bloc le traitement des dossiers desdits candidats étrangers, en prétextant une réception hors-délai ou un élément manquant dans le dossier.

**Pourtant** sous couvert de simplification des procédures, de décentralisation, d'informatisation ce système autorise toutes les dérives. Il n'offre absolument AUCUNE garantie du respect des droits de chacun, sauf à présenter, comme c'est cette année le cas, un dysfonctionnement tellement patent que nul ne saurait longtemps en garantir la discrétion ou la confidentialité.

**Pourtant** ces dispositifs de flicage se multiplient, de la maternelle (le fameux débat « **base élève** ») à l'entrée à l'université et bien au-delà.

**Pourtant** il n'existe aujourd'hui aucun moyen qui, en connaissant la dangerosité et les risques de tels systèmes, permette de s'en affranchir.

Mais il est vrai que depuis déjà quelques années, nos différents ministres de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur et de la recherche n'ont jamais permis à leurs propres enfants de fréquenter les bancs de l'école républicaine, leur préférant l'enseignement privé catholique ou les services d'un précepteur. Toute honte bue. Qu'ils s'en aillent tous.

Billet publié initialement sur **Affordance** sous le titre **Admission post-bac: ministère de l'exclusion nationale**

Illustration CC Flickr **Régis Matthey**.